

HONORAIRES DE L'AGENCE

« VENTES »

REMUNERATION APPLIQUEE SUR LE MONTANT DE LA TRANSACTION

Locaux à usage d'habitation ou professionnel

Jusqu'à 80 000 € **4 800 €**

Au-delà de 80 000 € **6%**

Locaux à usage commercial ou industriel

Terrains à bâtir

Cessions de bail

10 % avec un minimum de 10 000 €

CHARGE DE LA REMUNIERATION

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente
Entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du vendeur